

## Comment établir un contrat d'aménagement d'études (CAE) ?

**CALENDRIER 1<sup>er</sup> SEMESTRE** : date limite d'établissement d'un CAE jusqu'au 30 septembre

**CALENDRIER 2<sup>nd</sup> SEMESTRE** : date limite d'établissement d'un CAE jusqu'au 30 janvier

### **PROCEDURE A SUIVRE PAR L'ETUDIANT SOUHAITANT FAIRE UNE DEMANDE**

**Formulaire CAE**  
à télécharger sur le  
site de l'Université  
de Poitiers et/ou de  
l'UFR L&L

> L'étudiant.e se charge d'imprimer le formulaire  
<http://www.univ-poitiers.fr/lyceen-etudiant/scolarite/amenagement-d-etudes/amenagement-d-etudes-1574781.kjsp?RH=1430836621941>  
Signale sa demande au secrétariat de sa formation  
et demande à rencontrer le/la responsable de sa formation

**Formulaire CAE**  
visé par le/la  
responsable de  
formation

> L'étudiant.e rencontre son/sa responsable de  
formation qui établit les modalités du contrat avec  
les pièces justificatives à l'appui (contrat de travail,  
attestation d'inscription au Conservatoire etc.)

**Formulaire CAE**  
visé par  
l'Assesseur.e à la  
pédagogie

> L'étudiant.e rencontre  
l'Assesseur.e à la pédagogie  
avec son CAE pour validation finale